



## COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHONE

### DECISION MUNICIPALE N°2023-05

#### **Marché de travaux relatif aux prestations de transports scolaires réguliers et occasionnels pour la Commune de Chasse sur Rhône -**

##### **Lot 1 : transports réguliers**

##### **Lot 2 transports occasionnels**

Le Maire de Chasse-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 1° ;

Vu la délibération du 12 juillet 2021 relative aux délégations au Maire ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence du 08 juin 2023,

Considérant que les offres économiquement les plus avantageuses pour le lot 1 transports réguliers et pour le lot 2 transports occasionnels du marché de prestations de transports scolaires réguliers et occasionnels pour la Commune de Chasse sur Rhône sont celles de la société CARS FAURE S.A.S., Le Fayet BP 14 38540 VALENCIN numéro de SIRET . 342 589 892 00013.

#### **DECIDE**

Article 1 : de passer un marché de services pour le lot 1 transports réguliers du marché de prestations de transports scolaires réguliers et occasionnels pour la Commune de Chasse sur Rhône pour un montant maximum de 200 000 euros H.T. soit deux cents mille euros .

Article 2 : de passer un marché de services pour le lot 2 transports occasionnels du marché de prestations de transports scolaires réguliers et occasionnels pour la Commune de Chasse sur Rhône pour un montant maximum de 10 000 euros H.T. soit dix mille euros.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : : La présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vienne ;
- Monsieur le Trésorier de Vienne

Fait à Chasse-sur-Rhône le 31 juillet 2023

Le Maire,

**Pour le Maire,  
l'adjoint délégué aux travaux,  
espaces publics, voirie et réseaux,  
propreté  
André COMBIER**

